



# La culture plus accessible malgré un handicap

**VAUD** Le Conseil d'Etat propose une série de mesures préfigurant le futur programme cantonal en faveur de la culture inclusive.

Le Conseil d'Etat vaudois a présenté jeudi son plan d'action de 20 projets et mesures pilotes pour renforcer l'accès à la culture pour les personnes en situation de handicap. Celui-ci doit déboucher en 2026 sur un programme cantonal en faveur de la culture inclusive.

«L'accès à l'offre culturelle est un droit fondamental», a déclaré la conseillère d'Etat en charge de la Santé et de l'Action sociale, Rebecca Ruiz, devant les médias réunis au Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA) à Lausanne. «Au-

des infrastructures et des ressources humaines. Il s'agit notamment de créer des dynamiques régionales, de renforcer l'offre de déplacement, d'organiser une communication spécifique et d'améliorer la participation à la culture des personnes concernées.

Le plan a été élaboré suite à un état des lieux de l'accessibilité à l'offre culturelle dressé en 2019, et à des consultations avec des communes ainsi que des milieux privés, culturels et de défense des personnes en situation de handicap.

Des mesures spécifiques ont déjà été déployées, comme la mise à disposition d'une synthèse vocale pour le site internet de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne permettant aux personnes malvoyantes de le consulter sans restriction. Une brochure répertoriant les pres-tataires en inclusion culturelle pour le territoire vaudois a également été éditée.

Le MCBA, à l'instar des deux autres musées cantonaux de la Fondation Plateforme 10, a obtenu le label «Culture inclusive» de Pro Infirmis, qui accompagne les institutions culturelles pour la réalisation de leurs mesures d'inclusion. Deux médiatrices culturelles

ont ainsi brièvement présenté quelques actions mises en place pour les visiteurs en situation de handicap.



**La promotion de l'offre culturelle inclusive concerne tout le monde.”**

REBECCA RUIZ  
CONSEILLÈRE D'ÉTAT

## Portée très large

Parmi celles-ci, des visites descriptives ou tactiles pour les personnes avec une déficience visuelle. Des actions spécifiques sont également réalisées, comme la mise à disposition d'un clavier électrique devant l'œuvre de Charles Giron intitulé «Jeune femme au piano», sur lequel des personnes avec une déficience intellectuelle peuvent improviser l'air joué par la jeune femme en question.

Une application de visite en langue des signes, également dotée de sous-titres et de commentaires audio a été mise au point. Tous les visiteurs, avec ou sans handicap peuvent donc en bénéficier sans discrimination.

«La promotion de l'offre culturelle inclusive concerne tout le



**Les mesures portent sur l'ensemble de la chaîne d'accessibilité à la culture.”**

NURIA GORRITE  
CONSEILLÈRE D'ÉTAT

aujourd'hui il n'est plus question de placer les personnes différentes dans des lieux spéciaux. Une société inclusive s'adapte pour garantir le même accès et les mêmes chances à tous», a-t-elle ajouté.

«Les mesures portent sur l'ensemble de la chaîne d'accessibilité à la culture», a précisé sa collègue Nuria Gorrite, cheffe du Département de la culture,



monde», a fait remarquer Rebecca Ruiz. «Une rampe d'accès ne sera pas seulement profitable pour les personnes en fauteuil roulant, mais également pour les seniors ou les personnes avec une poussette. Les surtitres à l'opéra ne bénéficient pas qu'aux personnes sourdes, tout comme les textes en langage simplifié peuvent être appréciés par les personnes allophones ou dyslexiques.» **ATS**